



Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau des Élections et de la Réglementation Générale

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°DCL/BERG/2026/59 du 18 février 2026
modifiant l'arrêté préfectoral n°DCL/BERG/2025/180 du 27 août 2025
instituant les bureaux de vote, dans les communes du département du Var
à compter du 1er janvier 2026

Le préfet du Var,

Vu le code électoral et notamment les articles R.40 et R. 40-1 ;

Vu le décret n°2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2014-270 du 27 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département du Var ;

Vu le décret du Président de la République en date du 15 mai 2025 portant nomination de Monsieur Simon BABRE en qualité de préfet du Var ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2025/12/MCI du 02 juin 2025 portant délégation de signature à Monsieur Lucien GIUDICELLI, secrétaire général de la préfecture du Var, sous-préfet de l'arrondissement de Toulon ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DCL/BERG/2025/180 du 27 août 2025 instituant les bureaux de vote, dans les communes du département du Var, à compter du 1er janvier 2026 ;

Vu les demandes de modification des lieux de vote présentées par le maire de Barjols, Bormes-Les-Mimosas, Brignoles, Carnoules, Cogolin, Forcalqueiret, La Seyne-sur-Mer, Pignans et Toulon ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté préfectoral n° DCL/BERG/2025/180 du 27 août 2025 instituant les bureaux de vote, dans les communes du département du Var, **à compter du 1er janvier 2026**, est modifié, conformément au tableau annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Le reste est sans changement.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture, les sous-préfètes de Draguignan et de Brignoles et les maires des communes intéressées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et immédiatement affiché.

Fait à Toulon, le 18 février 2026,
Le Secrétaire général,
signé,
Lucien GIUDICELLI

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :-

- un recours gracieux, adressé à :Monsieur le Préfet du Var – Bd du 112ème régiment d'infanterie- 83070 TOULON CEDEX
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif de Toulon : 5 rue Racine -BP 40510 - 83 041 TOULON CEDEX

Commune	Arr.	Circ.	Canton	Bureau	BC	N° BV	Adresse du bureau de vote n°1 et suivants	Périmètre du bureau de vote
ARCS (LES)	Draguignan	4	Vidauban (N° 23)	0004		4	Ecole élémentaire Jean Jaurès - Allée des écoles	Rue Des Fonces ; Rue Camille Pelletan ; Quartier Notre Dame ; Lotissement Notre Dame ; Lotissement Le Rucher ; Avenue Les Plétons ; Avenue De La Gare ; Résidence Notre Dame ; Résidence Les Peymarlier ; Boulevard Peymarlier ; HLM Les Guéringuiers ; Les Jardins Des Arcs 1 ; Les Jardins Des Arcs 2 ; Les Jardins Des Arcs 3 ; Lotissement La Source ; Quartier De La Gare ; Quartier Les Fonces ; Boulevard Saint Pierre ; Impasse Saint Pierre ; Chemin Des Fonces ; Lotissement Saint Pierre ; Quartier Gros Ped ; Résidence L'Arc En Ciel ; Impasse Peymarlier ; Le Pont Rout ; Quartier Peymarlier ; Quartier Guéringuiers ; Chemin Guéringuiers
ARCS (LES)	Draguignan	4	Vidauban (N° 23)	0005		5	Ecole élémentaire Jean Jaurès - Allée des écoles	Château Sainte Roseline ; Quartier Trentessore ; Route Sainte Roseline ; Les Gorges Du Rasteou ; Le Relais Des Moines ; Quartier Roquerousse ; Quartier Sainte Cécile ; Quartier Le Ribas ; Quartier L'Oratoire ; La Barre Du Pouare ; Quartier Les Basses Bréguères ; Quartier Le Serre ; Quartier La Baume ; Quartier Le Bouillidou ; Quartier Le Prévere ; Quartier La Barque ; Route Des Valises ; La Front Du Broc ; Quartier Sainte Roseline ; Domaine La Valette ; Chemin Des Gardes ; Quartier Trépotin ; Quartier En Dela Du Pont ; Quartier Les Bréguères ; Boulevard De La Liberté ; Résidence Le Clos Saint Roch ; Chemin Du Bouillidou ; Quartier La Roquette ; Chemin Des Basses Bréguères ; Domaine Des Ribères ; Les Basses Badiès ; Chemin De L'Éouvières ; Les Ribas Sud ; Rue Gabriel Péri ; Quartier L'Annonciade ; Quartier La Sauteuranne ; Quartier La Tournavelle ; Quartier La Valette ; Quartier Le Pont D'Argens ; Quartier Le Ponteyau ; Quartier Les Ribas ; Quartier Les Badiès ; Quartier Pampelune ; Quartier Pont De L'Alle ; Quartier Saint Roch ; Quartier Les Bréguères Est ; Route de Sainte Cécile ; Chemin De Trentessore ; Chemin Des Valises
ARCS (LES)	Draguignan	4	Vidauban (N° 23)	0006		6	Ecole élémentaire Jean Jaurès - Allée des écoles	Chemin De Beauveser ; Chemin De Fantroussière ; Impasse Du Baou ; Quartier Chavalon Et Le Baou ; Quartier La Font Du Loup ; Quartier Le Baou ; Chemin De La Chabotte ; Impasse Gérard Philippe ; Impasse Paul Césanne ; Quartier La Chabotte ; Quartier Saint Pierre ; Rue Jules Muraire Dit Raimu ; Rue Marcel Pagnol ; Rue Vincent Scotti ; Avenue Des 13 Lorguais ; Château Saint Pierre ; Domaine De L'Olivier ; Impasse Lou Paradou ; Lotissement Agnès ; Quartier Bourgoigne ; Camp De Miquéou ; Camping L'Eau Vive ; Chemin De La Cognasse ; Chemin De La Malime ; Chemin Des Basses Cognasse ; Chemin Du Bac ; Domaine Des Ribères ; Quartier Caisse De Cauvin ; Quartier Emprouance ; Quartier La Cognasse ; Quartier La Magdelaine ; Quartier L'Arguillet ; Quartier Le Tourar ; Quartier Les 4 Chemins ; Quartier Les Gachettes ; Quartier Les Gachettes Nord ; Quartier Les Plainons ; Quartier L'Escroy ; Quartier Saint Jean ; Quartier Saint Jean L'Occidental ; Rn7 ; Route De Taradeau
ARTIGNOSC SUR VERDON	Brignoles	8	Flayosc (N° 4)	0001 (unique)	BC	1	54 Chemin des planets	TOUTE LA COMMUNE
ARTIGUES	Brignoles	8	Saint-Maximin (N° 13)	0001 (unique)	BC	1	Salle des fêtes	TOUTE LA COMMUNE
AUPS	Brignoles	8	Flayosc (N° 4)	0001	BC	1	Gymnase Pierre Donnadieu – Quartier Quatre coins	Rue Albert 1er, Rue Borme; Allée Charles Boyer; Route de Tourtour; Rue de la Fontette ; Rue de la Placette; Rue de l'Eglise ; Rue de l'Eperon ; Impasse de l'Estama ; Rue de l'Horloge; Route de Moissac; Chemin Ste Madeleine; Rue des Barrins; Chemin des Devenseaux; Chemin des Escadenières; Rue des Gomberts; Route de Véronin; Rue du Château; Rue du Haut de la Place; Rue du Marché; Rue du Pontillac; Rue du Puits; Avenue Edouard Le Bellegou; Rue Ernest Millet; Rue Gabriel Péri; "Place Général Girard; HLM Les Aires; Rue Hôpital Vieux; Allée Jean Moulin; Rue Aloisi; Rue Jules Philibert; Rue La Basse Tuilière; Rue La Blaquière; Rue La Costete; Rue la Ferrage; Rue la Font de l'Aurouu; Rue La grave; Rue l'Amarante; Rue l'auquier; Rue le clos du verdon; rue le jas rouge; rue le petit serre; Place Louis Gautier; Rue Maréchal foch, Place Maréchal Joffre; Rue Biagini; Montée des aires; Montée des moulins; Montée Ste Camille; Rue Montolivet; Rue Notre Dame; Rue Richel, Rue Rosette Ciofi, Avenue Victor Maria;
AUPS	Brignoles	8	Flayosc (N° 4)	0002		2	96 Chemin des prés	Avenue Beausoleil; Route de Fox Amphroux; Rue de la Piscine; Chemin de Ratton; Chemin de Ste Catherine; Chemin des prés; Route de Villescroz; Avenue Docteur Rozis; Chemin du Val de l'Aveny; Rue Emile Plan; Chemin des Rayols; Chemin du Cade; Chemin du plan; Place Frédéric Mistral; Place Gendarme Duchatel; Avenue Georges Clémenceau; Chemin du Petit Loup; Chemin Neuf; Chemin des Jongnières; Place Marin Bidoure; Chemin du Stade; Route de Salernes; Chemin rural de la Tuilière; Chemin rural de ratton; Chemin de Taurenne; Route de Sillans; Rue Voltaire
BAGNOLS EN FORET	Draguignan	5	Roquebrune/Argens (N° 11)	0001	BC	1	Foyer municipal – Boulevard du Rayol	Grande Rue ; Rue des marronniers ; Rue du barri ; Boulevard du rayol ; escaliers du mitan ; Impasse du mitan ; Rue du mitan ; Rue de la voûte ; Impasse du tambour ; Impasse oswald ; montée de l'église ; Rue de l'église ; Place de l'église ; montée de derrière le château ; montée du four ; Place de la malrie ; Rue de l'ancienne malrie ; Place de l'hôtel de ville ; Place de la poste ; Rue de la poste ; corso pieve di tecco ; Chemin Sainte-Anne ; Chemin des aires de Sainte-Anne ; Rue Sainte-Anne ; montée Sainte-Anne ; Rue de la pompe ; Rue du portail ; Place du rond ; Rue de la calade ; Rue de la mountado ; Rue de l'abbé bruno ; Rue neuve ; Rue du lavoir ; Traverse des anciennes écoles ; Chemin des mérianes ; Chemin des pradons ; Chemin du cAnnet ; Chemin des baumettes ; Route de fréjus ; escalier des beaumonts ; Chemin des clos ; Chemin de l'adrech ; Chemin de Saint-Antoine ; Chemin des culasses ; Route de Saint-Paul du n° 1 au n° 599
BAGNOLS EN FORET	Draguignan	5	Roquebrune/Argens (N° 11)	0002		2	Foyer municipal – Boulevard du Rayol	Route de Saint-Paul du n° 600 au 9999 ; Chemin de vauloube ; Chemin des tubières ; Impasse des tubières ; Quartier des tubières ; valion des tubières ; Chemin de Rousseau ; Quartier Rousseau ; Chemin de plan pinet ; Annexe de plan pinet ; Quartier plan pinet ; Chemin de maupas ; Quartier de maupas ; Traverse de maupas ; Chemin des crêtes ; Chemin des sources ; Chemin du queyron ; Chemin des rouvières ; Traverse des rouvières ; Chemin des escalles
BAGNOLS EN FORET	Draguignan	5	Roquebrune/Argens (N° 11)	0003		3	Foyer municipal – Boulevard du Rayol	Chemin de Bargemon ; Chemin de tournoune ; Chemin de fourmoune ; Chemin de la combe ; Chemin des mérians ; Chemin de la plaine ; Traverse de la plaine ; Chemin de la rouquaire ; Chemin de l'abreuvaige ; Chemin de Saint-denis ; Chemin de seillans ; Chemin des sigales ; Chemin des granges ; Chemin du plan des granges ; Chemin des cigarières ; Chemin de bayonne ; Chemin des meules ; Route du myu
BANDOL	Toulon	7	Ollioules (N° 10)	0001	BC	1	Groupe scolaire Octave Maurel - Rue des écoles	Avenue de la Libération, Rue du Docteur Louis Marçon, Montée Voisin, Rue Voltaire, Rue Charles Gounod, Rue André Malraux, Rue Portails, Quai Charles De Gaulle, Rue des jardins, Place Isidore Brun, Allée Marie, Boulevard de Gairard, Rue André Malraux, Rue Portails, Impasse Charles Lecocq, Impasse Dupont, Rue Colbert, Traverse Aristide Brand, Place Lucien Artaud, Rue de la Tour, Impasse de L'Embellie, Traverse du Canal, Rue Lazare Carnot, Impasse du Barry, Rue de Provence

